

Frasnes-Lez-Anvaing



Rapport Annuel 2022



Fondation Rurale
de Wallonie



ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention faisabilité 2017 Visa 17/18211 Convention réalisation 2022	PCDR classique PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Créer la maison rurale « la cigale »	Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnais	45.275€ (CF) 1.003.516,91€ (CR)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				25.05.18
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				23.09.19
Approbation de l'avant-projet par la R.W				11.02.20
Approbation du projet par l'A.C.				30.11.21
Approbation du projet par le Ministre				28.07.22
Notification de la convention réalisation				26.09.22
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				1.948.747,10€
Montant du subside développement rural				1.048.791,91€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subsidy
Convention faisabilité 2018-B Visa	PCDR classique PwDR 2007-2013 ² PwDR 2014-2020 : M 7.4	Revitaliser la Place d' Oeudeghien	Défi n°1 – Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux	23.952,39€ (CF – 5% du subside)
		Etats d'avancement physique du projet :		Date :
		Désignation de l'auteur de projet :		16.12.2019
		Approbation de l'avant-projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avant-projet par la R.W		
		Approbation du projet par l'A.C.		
		Approbation de l'avenant temporel par l'A.C		17.02.2023
		Approbation du projet par le Ministre		
		Adjudication :		
		Décision d'attribution du marché		
		Approbation de l'attribution du marché par le Ministre		
		Début des travaux		
		Réception provisoire		
		Décompte final		
		Réception définitive		
		Etat d'avancement financier du projet :		Montant :
		Montant conventionné à 100%		858.095,70€
		Montant du subsidy développement rural		479.047,85€
		Montants cumulés payés à l'entrepreneur		

² Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention faisabilité 2019-A Visa 19/13395	PCDR classique PwDR 2007-2013³ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Réhabilitation de la salle d'Herquegies en espace citoyen	Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activités locaux Objectif 2.3 : Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale. Objectif 2.4 : Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des frasnois	19.911,76 (CF- 5% du subside)
Etats d'avancement physique du projet :				Date :
Désignation de l'auteur de projet :				25.11.19
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				24.08.20
Approbation de l'avant-projet par la R.W				14.03.22
Approbation du projet par l'A.C.				
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
Etat d'avancement financier du projet :				Montant :
Montant conventionné à 100%				497.794,00€
Montant du subside développement rural				398.235,20€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

³ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

ANNEXE 2: TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Montant du subside
Convention faisabilité- 2021 Visa 21/18659	PCDR classique PwDR 2007-2013 ⁴ PwDR 2014-2020 : M 7.4	Réseau de mobilité douce-crée une voie verte (ligne 86)	<p>Défi n°1. Objectif 1.1 : Structurer le territoire en renforçant les pôles d'activité locaux</p> <p>Objectif 1.3 Développer la mobilité douce en alternative et améliorer la mobilité générale, la sécurité routière</p> <p>Objectif 1.4 : Induire des changements de comportements en faveur du développement durable</p> <p>Défi n°2. Objectif 2.2 Professionnaliser le secteur touristique</p> <p>Objectif 2.3 : Favoriser l'attachement communal à la mixité sociale</p> <p>Objectif 2.4 : Favoriser le développement intellectuel, culturel, associatif et sportif des Frasnois</p>	20.000€
Etats d'avancement physique du projet :			Date :	
Désignation de l'auteur de projet :			03.06.2019	
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.			20.12.2020	
Approbation de l'avant-projet par la R.W			19.05.2022	
Approbation du projet par l'A.C.			02.09.2022	
Approbation du projet par le Ministre				
Adjudication :				
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				

⁴ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

Réception provisoire	
Décompte final	
Réception définitive	
Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant conventionné à 100%	404.182€
Montant du subside développement rural	323.345,28€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2008	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction de Maison de village d'Oeudeghien	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	2.209,25€ TVAC	04.07.19

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet – constitution d'une asbl		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location et charges locatives	Montant annuel	17.443,19€
	Type : activités propres	Montant annuel	819,50€
	Type : subside communal	Montant annuel	8.000€
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, etc.	Montant annuel	22.379,03€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	3.883,86€
Réaffectation des bénéfices	Aucune étant donné que le bénéfice est uniquement généré par le subside de 8.000€ octroyé par la commune.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2010	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Construction de la Maison de village d'Hacquegnies	Requalifier et renforcer les équipements collectifs	561.884,70€ TVAC	08.04.2022

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹⁰ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)	Sans objet – constitution d'une asbl « salle Malou »		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location + cotisation	Montant annuel	14611,90€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : eau, électricité, maintenance, redevance, assurances, etc.	Montant annuel	11309,73€
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

¹⁰ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Bénéfices ¹¹ = recettes moins charges		Montant annuel	3302,17€
Réaffectation des bénéfices	Ce montant sera réaffecté par l'asbl gestionnaire de la maison de village à l'équipement logistique et la maintenance de l'infrastructure.		

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ¹²	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

¹¹ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

¹² A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4: RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ¹³	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁴
2013	2013	12 mars 2019	25 novembre 2021
Date des réunions durant l'année écoulée ¹⁵		Nombre de présents	
	14 mars 2022	23	
	07 novembre 2022	18	
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	Présentation bilan à mi-parcours du PCDR Commission patrimoine : s'est réunie pour l'inventaire des fermes emblématiques. Une exposition est prévue en octobre 2023 Biodiversité		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	MT12		
Intitulé du projet	Créer une maison de village à Montroeuil-au-bois		
Priorité du projet	2		
Calendrier d'exécution	Introduction demande de convention faisabilité 2023		
Numéro fiche-projet	CT2		
Intitulé du projet	Frasnes-les-bassins- connecter FLB au pôle rural		
Priorité du projet	1		
Calendrier d'exécution	Réalisation prévue 2023		

¹³ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁴ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹⁵ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR.

Numéro fiche-projet	MT4
Intitulé du projet	Développer l'agroforesterie sur le territoire frasnois
Priorité du projet	2
Calendrier d'exécution	Août 2023
Numéro fiche-projet	LT4
Intitulé du projet	Etudier le potentiel en énergies renouvelables
Priorité du projet	3
Calendrier d'exécution	Présentation par l'agent Pollec 2023

ANNEXE 5: PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité du PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an	Moyen terme	Créer une maison de village à Montroeuil-Au-Bois (MT12)	948.733€	SPW-DR	80%(850.000€)
Année rapport annuel + 2 ans	Moyen terme	Développer le logement pour jeunes couples (MT12)	Non déterminé	SPW-DR	60%(850.000€)
Année rapport annuel + 3 ans	Moyen terme	Développer le logement intergénérationnel (MT7)	Non déterminé	SPW-Dr	60% (850.000€)



Frasnes-lez-Anvaing

Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural

Lundi 14 mars 2022 - 19h30 – Salle du Conseil communal

Présents – membres citoyens

Geneviève Audenaerde, Jean-Pierre Calcus, Franz Colbrant, Eric Delaunoy, Corinne Delbecq, Daniel Duquesne, Philippe Flamme, Franck Goddefroy, André Houx, Rudy Kielemoes, Sophie Lebrecht, George Mariage, Jean-Pierre Renard, Michel Rogier, Michelle Roland, Dominique Rombaut, Stéphane Velghe.

Présents – membres politiques

Pierre Bourdeaud’huy, Michel Delitte, Michel Devos, Sébastien Dorchy, Carine De Saint-Martin, Xavier De Theux.

Hainaut Ingénierie Technique (HIT)

Sophie Emery - chef de division technique

Fondation rurale de Wallonie (FRW) :

Brigitte Thienpont et Mélanie Vandendriessche – Fondation Rurale de Wallonie

Excusés

Christelle Decaigny, André Duthy, Virginie Mary, Caroline Mercier, Christine Nachtergaele, Bernard Vanquichelberghe, Chantal Voisin.

Ordre du jour

- Présentation de l’avant-projet de la Ligne 86 par H.I.T
- Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2021
- Rapport annuel de la CLDR
- Point sur l’avancement des conventions et programmation des projets à trois ans
- Divers

Compte-rendu

Pierre Bourdeaud’huy introduit la réunion et souhaite la bienvenue à Sophie Emery, chef de division technique chez HIT et auteur de projet pour l’aménagement de la ligne 86 en pré-RAVeL.

Fondation Rurale de Wallonie

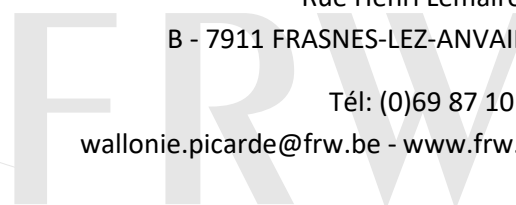
Centre d’Entreprise IDETA

Rue Henri Lemaire, 1

B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél: (0)69 87 10 90

wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be



1. Présentation de l'avant-projet de la Ligne 86 par H.I.T

Sophie Emery rappelle le contexte du projet et les sources de financement qui permettront l'aménagement de l'ancienne Ligne 86 :

- Subside « Mobilité active 2018 » pour le tronçon allant de la gare de Leuze à la rue des Blancs Arbres à Moustier ;
- Subside Développement rural pour le tronçon allant de la rue des Blancs Arbres à l'ancienne gare de Frasnes-Lez-Anvaing ainsi que la liaison avec l'école de Moustier ;
- Aménagement RAVeL par le SPW pour le dernier tronçon de la gare de Frasnes à Renaix.

Un permis d'urbanisme conjoint a déjà été octroyé le 12 février 2021 pour la réalisation d'un Pré RAVeL de la L86 allant de la gare de Leuze-En-Hainaut à la gare de Frasnes-Lez-Anvaing.

Sophie Emery présente ensuite l'état des lieux et les aménagements prévus pour le tronçon du pré-Ravel de la Ligne 86 qui sera subsidié par le Développement Rural. Les aménagements suivent les recommandations du SPW et les possibilités sur terrain :

- Débroussaillage total sur une emprise de 5m et dépôt du broyat sur 1.25m de part et d'autre du pré-RAVeL ;
- Pré-RAVeL d'une largeur de 2,5m, revêtement béton de 16 cm d'épaisseur sur ballast existant, voie non prioritaire – largeur de 3m pour la liaison vers l'école de Moustier ;
- Marquages hydrocarboné coloré au niveau des carrefours et signalisation (de police, directionnel, points nœuds touristiques, ...) ;
- Mobilier : bancs, poubelles, rack à vélos près de l'école de Moustier, potelets amovibles, glissière de sécurité aux entrées sur le pré-RAVeL pour éviter le passage de voitures, etc
- Plantations de 300m de haies, essentiellement pour éviter les nuisances pour les riverains de la rue Breuck ;
- Repose du petit patrimoine ferroviaire rencontré (ex : borne hectométrique, kilométrique, borne repère à plaquette, croix de saint André, Lampadaire de quai, balise à chevron, etc)

Au total, ce tronçon s'étend sur une longueur de 1600m et sur 410m pour la liaison vers l'école de Moustier. Le coût est estimé à 403.000€ HTVA, soit 487.630€ TVAC.

Questions et remarques de la CLDR :

- **Le projet ne prévoit pas d'éclairage. Peut-on imaginer un éclairage intelligent qui serait pertinent pour la mobilité active ?**
Ce projet ne comprend pas d'éclairage notamment pour une raison de budget. Rien n'empêche d'installer des luminaires solaires par après.
- **Le passage des chevaux est-il permis ?**
Oui, la signalisation indiquera la permission de passage pour les piétons, cyclistes et cavaliers (panneau F99a). Par contre, il n'est pas prévu un tracé réservé pour les chevaux.
- **Qui se chargera de l'entretien ?**
L'entretien sera pris en charge par la commune
- **Quel est le calendrier prévu pour les différents tronçons ?**
Pour la partie Leuze/Blancs arbres (projet mobilité douce 2018), il faut encore terminer la réfection des ouvrages d'art (ponts) – le sablage et la pose d'une passerelle avec rampe pour

vélos. Mais vu l'obligation de la RW de stopper l'abattage des arbres du 22 mars au 1^{er} août, le projet prendra un peu de retard. Sophie Emery estime que les travaux de ce tronçon seront terminés pour juin 2023.

Pour le tronçon subsidié par le développement rural, on peut envisager la fin des travaux pour fin 2023 (si tout se passe au mieux).

Quant à la partie RAVeL allant de la gare de Frasnes vers Renaix, nous n'avons pas encore de délais précis. Le budget serait inscrit pour 2024.

- **Qui est propriétaire de l'assiette du chemin de fer ?**
C'est la SNCB ou Infrabel qui en a cédé la gestion à la commune.
- **Le RAVeL sera-t-il élargi aux carrefours avec les voiries ? Tous les usagers faibles doivent pouvoir y accéder (vélos cargos par exemple).** Oui, un élargissement est prévu à chaque croisements avec les voiries principales.
- **Le sens de circulation sera-t-il marqué ?**
Oui à chaque carrefour avec pose de potelets mais pas sur la piste en elle-même.
- **La terrasse de la friterie à la gare de Frasnes ne gêne-t-elle pas le tracé du RAVeL ?**
Non, l'aménagement de la ligne 86 s'arrête juste avant le parking de la friterie. Il y aura à cet endroit l'installation d'un panneau directionnel expliquant les alternatives pour rejoindre les autres RAVeL en attendant les travaux vers Renaix.
- **Le revêtement et le mobilier seront-ils identiques sur tout le tracé ?**
Pour les deux premiers tronçons, le mobilier sera le même. Pour le 3^{ème} tronçon, la commune négociera avec la DGO1.
- **Y a-t-il des contacts et/ou des collaborations avec la Flandre ou avec les communes voisines ?**
Généralement oui mais cela n'impose pas aux communes d'avoir les mêmes aménagements. Sur le tronçon de Renaix vers Anseroeul, on observe un éclairage surdimensionné, ce qui nuit fortement à la faune ! C'est un choix de la commune.
- **Des totems touristiques sont-ils prévus aux entrées de village ?**
Pas actuellement, cette demande sera relayée vers l'intercommunale Ideta.
- **Prévoit-on des passages pour piétons aux traversées de voiries ?**
Non la voirie principale reste prioritaire ; c'est le piéton ou le cycliste qui doit s'arrêter. Du marquage au sol, des panneaux et des potelets seront placés pour garantir la sécurité des usagers faibles.
- **Peut-on prévoir l'installation de points d'eau potable ?**
Il y a un point d'eau à la gare de Grandmetz et un autre à la gare de Frasnes-lez-Anvaing. Sophie Emery signale que les cimetières aux alentours ont des robinets sur eau de ville.
- **Que met-on en place pour l'écoulement des eaux ?**
Les fossés seront recréés et le revêtement dirigera les eaux vers le fossé et les aqueducs.

La CLDR estime le projet de bonne qualité et répondant aux besoins. L'avant-projet est approuvé.

2. Approbation du compte-rendu du 25 novembre 2021

Franz Colbrant indique ne pas avoir reçu le compte-rendu de la dernière réunion. Il lui sera ré-envoyé. Sous réserve de ses remarques, le compte-rendu est approuvé.

3. Rapport annuel de la CLDR

La participation citoyenne a été bridée par les mesures sanitaires liées à la pandémie. Trois réunions de CLDR ont toutefois permis aux membres de préparer et d'approuver le rapport annuel 2020 et de suivre l'état d'avancement des projets en convention.

Les membres de CLDR ont participé à la présentation de l'avant-projet de réhabilitation de la salle du village d'Herquegies en espace citoyen et découvert l'esquisse d'aménagement de la place d'Oeudeghien, puis l'avant-projet avec les riverains. La CLDR a confirmé le choix de construire une Maison de village à Montroeuil-au-Bois.

La composition de la CLDR a été revue suite à un appel à candidatures.

5 nouveaux membres ont émis le souhait de participer et ont été intégrés à la CLDR.

Remarques de la CLDR :

- Les personnes qui ne participent pas aux réunions devraient être interrogées sur leur intérêt. La FRW indique que c'est en effet prévu dans le nouveau règlement d'ordre intérieur, approuvé lors de la dernière réunion, mais à partir de 3 réunions successives sans s'être excusé.
- Pourquoi ne pas prévoir un système de procuration ? C'est ce qui avait en effet été demandé mais n'a pas été accepté par le cabinet de la Ministre.

4. Point sur l'avancement des conventions et programmation des projets à trois ans

Avancement des conventions

Maison de village d'Hacquegnies : les travaux sont terminés et l'entreprise de peinture a été désignée. L'inauguration est prévue au printemps 2022.

Pierre Bourdeaud'huy a déjà organisé une réunion avec les gestionnaires potentiels. La future asbl doit encore être constituée (Président, secrétaire, trésorier et membres).

Un membre signale que les joints du mur en front de voirie sont inégaux. Même avec une couche de peinture cela se verra toujours. Autre question sur les couleurs choisies ; Brigitte Thienpont explique que les murs extérieurs seront blancs avec un bardage en bois. A l'intérieur les murs seront clairs avec une touche de couleur plus vive. La paroi du fond de la salle sera peinte en noir pour permettre l'organisation de petites scénettes et activités scolaires.

Maison rurale la Cigale : Approbation du projet par le Conseil communal du 30 novembre 2021. En attente de la convention-réalisation signée par la Ministre. Accord de coopération FWB en cours.

La commune a collaboré avec le Centre culturel et la FRW pour estimer le coût de l'équipement « culturel », c'est-à-dire, les praticables, l'éclairage, les pendrillons, la sonorisation, les gradins, ... celui-ci s'élève à 155.000€ subsidiés à 50%.

Quid de la gestion de la future maison rurale ? Rien n'est encore prévu pour l'instant. La commune doit rencontrer le Centre culturel et les futurs utilisateurs des salles.

Espace citoyen Le Préau : stade avant-projet définitif approuvé par le SPW en juin 2021. Dossier « projet définitif » et demande de permis d'urbanisme en cours.

Les locations de la salle du Préau peuvent-elles se poursuivre en 2022 ? Oui, les travaux ne débuteront pas avant 2023. Les gestionnaires de la salle demandent à être prévenus longtemps à l'avance afin de ne pas prendre de réservation pendant les travaux.

Place d'Oeudeghien : Avant-projet à passer en Collège. Comité d'accompagnement à organiser.

Suite à la présentation du dossier au Collège par le bureau d'architecte, il s'avère que le budget final a augmenté très fortement. Le Collège demande donc la révision du projet à la baisse. Une réunion de travail avec le bureau Moulin et la FRW est prévue le 25 mars prochain.

Maison de village de Montroeuil-au-Bois :

Où en est l'avancement du dossier de la maison de village de Montroeuil-au-Bois ?

Le bail emphytéotique est chez le notaire. La Bourgmestre indique qu'elle a fait un rappel il y a encore quelques jours. La convention-faisabilité est en attente de la signature de la Ministre.

Divers

- Les frais de chauffage de la Maison de village d'Oeudeghien sont trop élevés principalement à cause de la location du système de chauffage auprès du fournisseur.
- Peut-on prévoir un aménagement de mobilité douce sur la chaussée Brunehaut reliant Frasnes à Oeudeghien ?
Du marquage au sol est prévu dans le cadre des subsides Wallonie cyclable.
- Pourquoi est-ce le même auteur de projet pour la maison rurale, la place d'Oeudeghien et la salle d'Herquegies ?
Les auteurs de projet sont désignés par marché public. Dans certains cas, comme pour la maison rurale, un concours est organisé avec un jury mais sinon, c'est l'offre la plus compétitive qui est retenue.
- La Ministre prévoit-elle de revoir les plafonds de subsides suite aux augmentations de prix du marché ?
A priori non.

Proposition de programmation de projets à 3 ans

La FRW passe en revue les projets inscrits dans le PCDR et éligibles en Développement rural :

MT 01 - Construire le hall relais agricole

MT 02 - Revitaliser les cœurs de village et abords – Place de Buissenal

MT 06 - Développer le logement pour jeunes (couples) (CLDR 2021 : prévu pour 2022)

MT 07 - Développer le logement intergénérationnel (CLDR 2021 : prévu pour 2023)

LT 01 - Mobilité douce – aménager l'ancienne ligne de tram vers Tournai

LT 10 - Créer une maison de village à Saint-Sauveur

LT 11 - Créer une maison de village à Moustier

LT 13 - Revitaliser les cœurs de village et abords – Place de Wattripont

Remarques de la CLDR :

- La commune a répondu par deux fois à l'appel à projet « Hall relais agricole » mais sans succès.
- Concernant la Place de Buissenal, un membre de la CLDR (et riverain) estime qu'un aménagement sécuritaire et de convivialité serait indispensable. La place sert souvent de point de rassemblement des marcheurs et le passage fréquent des cyclistes et des promeneurs n'est pas sécurisé ! La place est traversée par une voirie communale dont la visibilité est réduite par sa configuration. La commune pourrait peut-être y faire quelques aménagements légers pour réduire la dangerosité de cet espace public. La restauration du petit sentier éviterait de devoir passer le long de la voirie.
- Plusieurs projets de logements pour personnes âgées ont vu le jour ou vont être créés prochainement ; la thématique du logement pour les jeunes est plus urgente.
- Lorsqu'on parle de logements pour jeunes ou pour personnes âgées ou encore intergénérationnel, pourquoi mettre ces catégories dans des cases bien définies ? Il faut repenser le logement autrement : habitat léger, groupé, partagé.... Proposition de mener une réflexion sur cette thématique.
- Pour garder les jeunes dans l'entité, le logement est une priorité mais il faut aussi penser aux aspects économiques, de mobilité et de loisirs. La localisation des projets doit être réfléchie.
- L'aménagement de l'ancienne ligne de tram vers Tournai semble compromis ; le tracé s'arrête à la limite communale de Frasnes (Cense de Rigaux). Sur le territoire de Tournai la ligne a complètement disparu.
- La CLDR estime que les infrastructures de rencontre sont suffisantes et réparties un peu partout sur le territoire et dans les communes voisines. La viabilité des salles dépend de leurs fréquentations et de leur utilisation.

Après discussion, la CLDR décide de maintenir la programmation faite en 2021, à savoir :

- 2022 - MT 12 - Créer une maison de village de Montroeuil-au-Bois
- 2023 - MT 06 - Développer le logement pour jeunes (couples)
- 2024 - MT 07 - Développer le logement intergénérationnel

Proposition d'action pour 2022

Fiche MT 4 « Développer l'agroforesterie sur le territoire frasnois » : Haies, bocages, arbres têtards et alignements constituent le maillage de premier ordre. L'agroforesterie doit être encouragée en raison de son rôle paysager, écologique mais aussi économique.

Il s'agit d'un projet qui devait être mené en 2020 et 2021 avec la collaboration du Crie de Mouscron et du parc Naturel du Pays des Collines. Une action de sensibilisation pourrait être menée auprès des agriculteurs (conférence et visite de projets).

Remarques de la CLDR :

- Les actions peuvent-elles être chez des particuliers ou uniquement en zone agricole ? Les plantations se font sur parcelles agricoles uniquement.
- Qu'en est-il des plantations chez des privés ? Peut-on travailler avec les écoles ? La subvention BiodiverCité rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la Semaine de l'arbre, du Plan Maya et des Plans communaux

de Développement de la Nature (PCDN). Des plantations sur terrains privés peuvent être envisagées à condition de signer une convention de 15 ans avec la commune. Des collaborations avec des écoles sont également possibles.

5. Divers

Sans objet

Pierre Bourdeaud'huy clôture la réunion et remercie la CLDR pour sa participation active.

Le secrétariat
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président
Pierre Bourdeaud'huy



Fondation Rurale
de Wallonie

Frasnes-lez-Anvaing

Compte rendu de la Commission Locale de Développement Rural

Lundi 07 novembre 2022 - 19h30 – Salle du Conseil communal

Présents

Geneviève Audenaerde, Pierre Bourdeaud'huy, Franz Colbrant, Eric Delaunoy, Michel Delitte, Michel Devos, Sébastien Dorchy, Carine De Saint-Martin, Xavier De Theux, Daniel Duquesne, André Houx, Rudy Kielemoes, Sophie Lebrecht, Virginie Mary, Christine Nachtergaele, Michel Rogier, Stéphane Velghe, Chantal Voisin.

Fondation rurale de Wallonie

Brigitte Thienpont et Mélanie Vandendriessche – Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Excusés

Jean-Pierre Calcus, Corinne Delbecq, Franck Goddefroy

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022
- Bilan à mi-parcours du PCDR
- Point sur l'avancement des projets et conventions
- Verre de l'amitié pour le départ à la retraite de Brigitte Thienpont
- Divers

Compte-rendu

Pierre Bourdeaud'huy introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

- **Approbation du compte-rendu du 14 mars 2022**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Bilan à mi-parcours du PCDR**

Bilan des projets

Sur base d'une présentation PowerPoint et d'un tableau récapitulatif des projets distribué à chaque participant (document en annexe), la FRW présente le bilan des projets du PCDR.

Dans ce tableau, chaque projet a été classé en fonction :

- De son avancement : projet terminé, continu (projet qui se concrétise durant toute la durée de l'opération de développement rural), en cours, en attente ou abandonné

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-
ANVAING

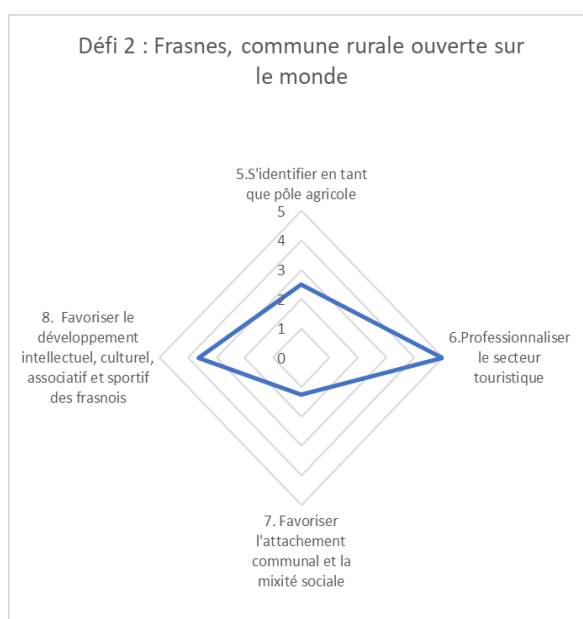
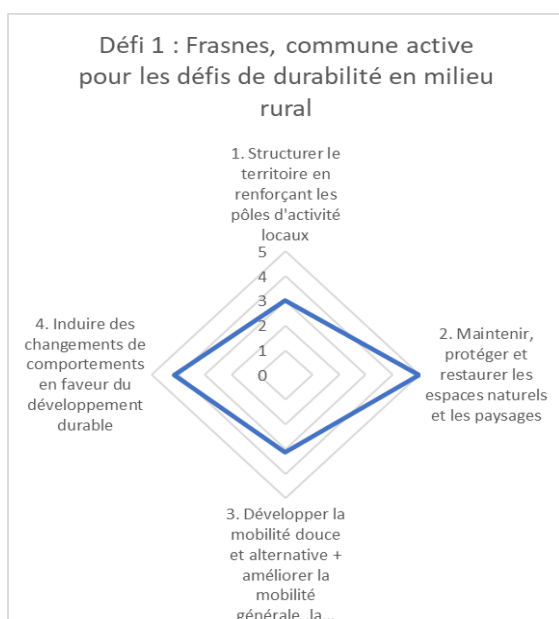
Tél: (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

- De l'objectif principal de la stratégie auquel il répond.

Après 6 années de réalisation :

- 23% des projets sont réalisés
- 8% des projets sont en continu (commencés mais qui seront poursuivis)
- 38% des projets sont en cours
- 33% des projets sont en attente
- Aucun projet n'est abandonné

L'avancement des projets montre que le premier défi est plus avancé que le deuxième. Ce constat doit toutefois être nuancé ; l'objectif n°2 « maintenir, protéger et restaurer les espaces naturels et les paysages » ne comprend que 2 projets dans le PCDR ; comme ceux-ci sont réalisés, on atteint le taux de 100% alors qu'il reste de nombreuses choses à faire dans ce domaine. D'autres politiques communales permettent également de concrétiser des projets et/ou actions en lien avec la nature ; on peut épingler l'appel à projet « BiodiverCité » qui permet à la commune de rentrer annuellement des projets pour un montant total de 12.000€.



Même constat pour l'objectif 6 « professionnaliser le secteur touristique » ; les 2 projets du PCDR sont initiés. Toutefois, d'autres projets en faveur du tourisme seront menés par la commune dans les prochaines années.

La parole est ensuite laissée à la CLDR pour répondre à 3 questions :

- Faut-il revoir la priorisation des projets restants ?
Rappel de la programmation établie lors de la réunion du 14 mars 2022 :
2022 : MT 12 - Créer une maison de village de Montroeuil-au-Bois
2023 : MT 06 - Développer le logement pour jeunes (objectif 7)
2024 : MT 07 - Développer le logement intergénérationnel (objectif 7)
- Faut-il réorienter certains projets ?
- D'autres politiques communales peuvent-elles contribuer ?

La CLDR estime que la programmation établie répond de manière cohérente aux objectifs et ne souhaite pas qu'elle soit modifiée. Les projets liés aux logements viendront renforcer l'objectif 7 « Favoriser l'attachement communal et la mixité sociale ».

Questions et remarques de la CLDR :

- À partir de quand considère-t-on qu'un projet est réalisé ou en cours ?
Lorsque les travaux sont terminés ou que les premières démarches administratives sont lancées.

- Quand faire le lien entre les projets du PCDR et les projets qui sont portés par d'autres structures ?
Lorsqu'un projet est mis en œuvre et qu'il répond à un défi ou un objectif du PCDR.
- Le DR subsidie-t-il la rénovation et la construction dans le cadre de projet de logements ?
Oui avec un subventionnement de 60% jusque 500.000€. L'acquisition peut également être subsidiée par le Développement rural.
- Est-il possible pour une Commune d'imposer des clauses à un promoteur immobilier dans le cadre de la demande du permis d'urbanisme ?
La commune peut suggérer qu'un pourcentage de logements soit destiné aux jeunes ou aux personnes âgées par exemple.

Bilan du fonctionnement de la CLDR et de la dynamique participative

Les membres de la CLDR ont été sollicités pour répondre à une enquête sur le fonctionnement de la CLDR. 20 réponses ont été formulées en ligne et une réponse papier a été reçue. Les résultats de l'enquête sont présentés sous forme de graphiques et détaillent si la CLDR estime que la question est atteinte, atteinte en partie ou pas du tout atteinte. Les participants reçoivent également une synthèse des recommandations formulées dans l'enquête (voir annexe). Toutes les recommandations sont passées en revue et discutées.

Les membres qui souhaitent intégrer la Commission patrimoine, le groupe PCDN/ BiodiverCité ou le groupe Logement sont invités à le faire via un tableau d'inscriptions.

Réactions de la CLDR :

Nouveaux membres et composition de la CLDR

- Concernant la connaissance du ROI et du rôle des membres de la CLDR, la proposition de faire un document vulgarisé est souhaitée. Un point sera fait lors de la prochaine réunion pour le présenter.
- Il serait intéressant de pouvoir mieux identifier les membres de la CLDR. Des « nominettes » pourraient être prévues. Dans certaines communes, les CLDR ont réalisé un trombinoscope qui reprend quelques infos clés sur chaque membre de la CLDR. L'idée est gardée et sera mise en place l'année prochaine.
- Les personnes qui ne participent pas aux réunions devraient être interrogées sur leur souhait de poursuivre. C'est prévu à partir de 3 absences consécutives dans le ROI qui a été approuvé le 25 novembre 2021. Le point sera fait lors de la prochaine réunion.
- Il faut relancer un appel à candidature pour que la CLDR soit représentative de tous les villages.

Mission + active et suivi des projets

- Les décisions de la CLDR ont toujours été suivies par le Conseil communal.
- Un mail de suivi des projets serait une bonne initiative. Le mail pourrait par exemple indiquer les mises à jour sur le site pcdr-fla.info. La FRW invite la CLDR à prendre connaissance du contenu de ce site d'information.
- La CLDR aimerait que, lors de la programmation des projets, les atouts et faiblesses de chaque projet soient listés (exemple : taux de subsidiation, localisation, montant à prévoir, nuisances, etc).
- Les réunions devraient se tenir une fois par trimestre. La CLDR souhaite s'investir davantage dans la préparation des projets. Un groupe « Logement » pourrait par exemple être mis en place pour préparer la négociation des subsides (logements tremplins et intergénérationnels).

Fonctionnement

- Le système de vote anonyme est intéressant, surtout pour les personnes qui ont plus de mal à s'exprimer en réunion. La méthode pourra être testée pour voir si le vote diffère de la discussion préalable.

Contribution

- Les conseils de village ont déjà été tentés il y a quelques années mais n'ont pas fonctionné faute de participants ; ce sont souvent les mêmes personnes qu'on retrouve dans la CLDR, à la CCATM ou dans le groupe BiodiverCité.

- **Point sur l'avancement des projets et conventions**

Maison de village d'Hacquegnies : les travaux sont terminés. L'inauguration a été organisée le 24 juin 2022 en présence du géant « Malou », des autorités communales et d'un représentant du SPW.

Maison rurale la Cigale : La convention-réalisation a été signée par la Ministre le 28 juillet 2022. La mise en adjudication sera faite mi-novembre pour une notification en mars 2023.

Espace citoyen Le Préau : La demande de permis d'urbanisme est en cours. Le retour est attendu pour mars 2023.

Place d'Oeudeghien : Le comité d'accompagnement pour l'avant-projet a été organisé le 19 mai 2022. Le SPW souhaite qu'il y ait davantage de zones végétalisées. Le nouvel avant-projet a été approuvé par le collège le 21 octobre 2022 et doit être représenté en comité d'accompagnement.

Remarque de la CLDR :

Le nouvel avant-projet devrait être présenté aux citoyens.

Pierre Bourdeaud'huy indique que cela sera fait après la visite du nouveau comité d'accompagnement. Il précise par contre qu'au vu des budgets, les travaux de la place ne seront pas programmés dans les deux prochaines années.

Ligne 86 : Le dossier de projet définitif a été envoyé au SPW début septembre. La convention-réalisation est en attente. Au niveau du tronçon RAVeL Frasnes – Renaix, l'adjudication pour le déferrage et le nettoyage de la ligne a été approuvée.

Remarque de la CLDR :

Au vu des travaux qui ont débuté du côté de Leuze et vont bientôt débiter vers Renaix, il est primordial que le tronçon entre les deux soit le plus rapidement réalisé.

Maison de village de Montroeuil-au-Bois : Suite à la recommandation de la Ministre Tellier, une candidature pour l'appel à projet Tiers Lieux a été introduite pour ce projet. Les comités ont à nouveau été associés pour préparer le dossier. Les résultats sont attendus fin de l'année.

Question de la CLDR :

Où en est la signature du bail emphytéotique pour le terrain ?

Carine de Saint-Martin indique que le bail est toujours en préparation chez le notaire.

Développer l'agroforesterie sur le territoire frasnois : Visite de projets pour les agriculteurs : les contacts ont été pris avec Agroforesterie.be ainsi qu'avec 2 agriculteurs de Rumillies et Havinnes. Une date sera fixée dès que le bus communal sera disponible.

- **Divers**

Il n'y a pas de divers.

- **Verre de l'amitié pour le départ à la retraite de Brigitte Thienpont**

Pierre Bourdeaud'huy remercie Brigitte Thienpont pour son excellente collaboration tout au long de sa carrière et lui souhaite le meilleur pour la suite. Il propose à la CLDR de prendre un verre et clôture la réunion en remerciant la CLDR pour sa participation active.

Le secrétariat
Fondation Rurale de Wallonie

Le Président
Pierre Bourdeaud'huy